

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'aviation civile

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

ATTESTATION DE CONFORMITE DE TYPE

Codification	Référence	Indice
VIM 90 P2.5 LCF	2009-III	Indice B

Vu le règlement d'instruction des demandes d'attestation de conformité approuvé par la commission nationale des matériels de sécurité aéroportuaire lors de sa séance du 24 mai 2007,
Vu l'avis émis par la commission nationale des matériels de sécurité aéroportuaire lors de la séance du 1^{er} décembre 2010, concernant la demande de modification apportée sur le type de véhicule réf. 2009-III Indice A

la présente attestation de conformité de type référence 2009-III Indice B est délivrée à la société :

SIDES SA
182 rue de Trignac
44600 SAINT NAZAIRE
FRANCE

pour le véhicule, produit ou équipement suivant :

- Type : **Véhicule SSLIA**
- Codification : **VIM 90 P2.5 LCF**
- Numéro d'Identification du Véhicule : **VF9 VMAS3X 9S 035045**
- Lieu de mise en service initiale : **Base aérienne 107 - Villacoublay (Yvelines)
pour Ministère de la Défense - Armée de l'Air**
- Réf. du dossier technique présenté : **DGo/CP n°2010-773 du 19 novembre 2010,
complété le 22/12/2010 et le 01/02/2011.**

Une annexe descriptive du véhicule est jointe à la présente attestation.

Cette conformité est appréciée par rapport aux spécifications techniques communes *Véhicules SSLIA V2R5 du 13 juillet 2006* approuvées par arrêté interministériel le 12 décembre 2006.

L'usage de ce véhicule est autorisé pour la lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aéroports. Le logo prévu par la CNMSA peut y être apposé. Aucune modification des caractéristiques du véhicule, y compris après mise en service, n'est autorisée, sauf avis préalable de la CNMSA et accord du ministre chargé de l'aviation civile.

La présente attestation est valable pour le véhicule identifié ci-dessus ainsi que tous les véhicules du même type livrés à partir du 1^{er} décembre 2010 et **avant le 25 novembre 2019.**

Fait à Paris le, **11 FEV. 2011**

Pour le ministre de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement,

L'adjoint au directeur
aéroports et navigation aérienne

Nicolas MARCOU



Secrétariat CNMSA :
Service Technique de l'Aviation Civile
9 av. Dr Maurice Grynfolgel
BP 53735
31035 TOULOUSE CEDEX 1
Tél : 01 49 56 83 42
stac-cnmsa@aviation-civile.gouv.fr

Direction de la Sécurité
de l'Aviation Civile
50, rue Henry Farman
75720 Paris cedex 15
Tél : 01 58 09 43 66



DSAC

**Présent
pour
l'avenir**

www.developpement-durable.gouv.fr